

## Retour sur la 1<sup>ère</sup> assemblée citoyenne du 20 novembre 2021

La 1<sup>ère</sup> assemblée citoyenne a permis de lancer le Conseil de développement dans son format renouvelé. Petits ou grands, habitant.e.s de la métropole, citoyen.ne engagé ou acteur.rice du territoire, chacun a pu partager ses préoccupations et contribuer aux premières réflexions qui viseront à faire vivre le débat démocratique au sein de la métropole.



### **Le Conseil de Développement :** une instance d'interpellation citoyenne auprès des élus de la Métropole

Le Conseil de développement, dans sa nouvelle formule, devient un véritable lieu d'expression et de débat qui permettra aux habitant.e.s et aux acteurs des territoires de faire part de leurs préoccupations, d'en débattre et d'interpeller les élus métropolitains. Il devra se doter de méthodes

innovantes pour identifier les besoins, faire émerger les différents points de vue, les priorités ou les signaux faibles de la société et constituera de fait un outil d'interpellation au service des habitant.e.s et des citoyen.ne.s.

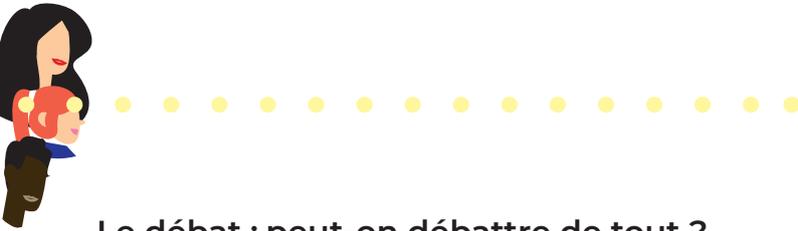
## « Le débat public est-il utile ? »

Le débat public est souvent introduit comme un maillon essentiel pour donner du sens à la politique et faire vivre les systèmes démocratiques. Est-ce cependant véritablement l'avis de tous ?

Quatre personnages aux postures clivantes: Annie, Claudine, Nicolas et Brian, incarnés par les comédiens de la troupe Lily ont tenté d'y répondre. Un militant écologiste, pour qui l'heure n'est plus au débat, parce qu'« il est urgent d'agir ». Annie, retraitée, à la recherche d'espaces pour rencontrer d'autres personnes et créer du lien. Une quadragénaire active, mère de deux enfants, qui souhaite débattre sur des sujets proches des préoccupations des « vrais gens ». Et un jeune lycéen adepte des réseaux sociaux comme lieu d'expression citoyenne. Ces quatre personnalités ont appelé à témoin les participants présents à réagir.



La troupe d'improvisation Lyonnaise Lily a essayé de répondre à la question



## Le débat : peut-on débattre de tout ?

Pour certains, il faut être bien documenté pour débattre sur un sujet « sinon, c'est le bazar ! ». Pour d'autres, le débat permet de se faire un avis, par rapport à soi et avec les informations que l'on va chercher.

### ► Est-ce qu'on peut débattre sans avoir d'avis ?

- « C'est compliqué de ne pas avoir d'avis. Le partager, c'est autre chose ! »
- « Un débat est ouvert à toutes et à tous. Il est possible de participer sans avoir d'avis. »

### ► Le débat aujourd'hui, c'est sur les réseaux sociaux ?

Pour certains :

- « Le débat, ça se passe sur les réseaux, les forums... »  
[...] « je lis les commentaires pour me faire un avis, je réponds ou non ».
- « Ce n'est plus un débat lorsqu'il n'y a que des gens qui pensent la même chose ! Or, c'est ce qu'il se passe sur internet ! »
- « On peut allier les débats en présentiel et ceux en numérique car on voit bien que cela permet de diversifier les publics. »
- « Il faut se donner les moyens de se rencontrer physiquement et ne pas se référer uniquement aux moyens numériques qui engendrent des catastrophes environnementales effrayantes ».



### ► Créer des espaces de débat public est-il indispensable ?

- « A-t-on besoin d'un débat institutionnalisé ? À quoi ça sert ?! Les gens dans la rue débattent, tous les jours et tout le temps. »
- « Il y a plusieurs types de débat : Du philosophique comme : "l'homme a-t-il un avenir ?" Celui que j'ai avec mes amis proches. Il y a les débats avec mes voisins dans la rue et dans les transports en communs. »
- « Il y a les débats dans les associations avec des points de vue riches, oppositionnels... Des débats en famille, dans la rue, ... On doit définir le niveau et l'intensité que nous souhaitons lui donner. Et puis il y a des lieux, des espaces dédiés. »

### ► Y-a-il des conditions préalables à un bon débat public ?

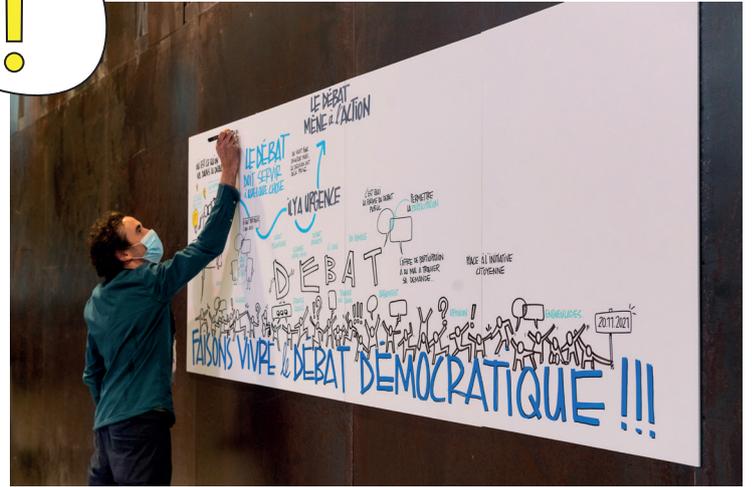
- « Pour que ce soit ascendant et transparent nous pourrions inviter la presse indépendante à nos plénières. Ils seraient témoins des questionnements et problématiques qui sont remontées. »
- « C'est la première fois que nous avons voté pour les élus métropolitains. Actuellement, il manque une strate au sein de l'organisation de notre démocratie de proximité. Pourquoi ne pas organiser des conseils de circonscription, des espaces de liaisons entre les deux échelles institutionnelles (arrondissement, Ville et Métropole) et les compétences croisées ? »



## Parole d'expert

**Guillaume Gourgues,**  
maître de conférences,  
science politique

« Comment redonner une place à l'initiative citoyenne au sein d'instance comme le conseil de développement ? L'objectif de cette instance est de formaliser, d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'interpellation ou être un outil de ce qui permettrait à la capacité collective de choisir les sujets des débats publics ? »



## Questions à Laurence Boffet,

Vice-présidente à la participation et aux initiatives citoyennes de la Métropole



### Qu'attendez-vous du Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement est un espace démocratique ouvert et indépendant de la Métropole. Il devra permettre à la Métropole une meilleure transparence de ses actions publiques.

Dans sa nouvelle formule, le CdD : " C'est votre organisation. Je serai à votre écoute. C'est votre assemblée, à vous d'en inventer le fonctionnement et de renouveler les dynamiques". Cette matinée est une illustration de ce que pourrait être la mission renouvelée du Conseil de développement, mais la démarche sera à construire avec ses membres : " Il faut rechercher, ensemble, le moyen de faire remonter les préoccupations des habitant.e.s de la Métropole et de vous en faire l'écho pour interpellier les élu.e.s métropolitains".

### Pourquoi un Conseil de Développement renouvelé ?

La Métropole se transforme, acquiert de nouvelles compétences. Elle doit mieux se faire connaître, améliorer sa relation à l'utilisateur, être inclusive. C'est pourquoi, le débat public est un enjeu d'importance. Le dialogue public est le socle du contrat démocratique.

### Quel est l'enjeu de l'interpellation ?

Chacun a le droit de savoir, de demander aux élu.e.s métropolitains de rendre compte des projets et des actions publiques développés par la Métropole, ou de demander un droit de suite à ces derniers, qu'ils soient élu.e.s de proximité ou métropolitains. L'enjeu est de permettre une meilleure transparence, de renouer un lien entre les habitant.e.s, les usagers Grand Lyonnais, les services et les élu.e.s de la métropole.



